

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 06 NOVEMBRE 2017 à 19H00**

**Présents :** ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, PELERIN Gérard, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

**Secrétaire de séance :** BUISSON Nicole

**Absent :** BAZZOLI Yvan

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2017-083 : Révision du périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune de Chatte-avis du conseil municipal.
- 2017-084 : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2017-085: Convention de déneigement avec le Département de l'Isère de la voie de décélération de la RD N°1092 entre les PR 12+145 et 12+245 par la commune de Chatte.
- 2017-086 : Décision modificative N°2- Budget Commune.
- 2017-087 : Ajout du tarif livre « Léa Blain »- tarifs divers.
- 2017-088 : Retrait de Bièvre Isère Communauté du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**EMMETRE** un avis favorable sur le projet de révision du périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune de Chatte, afin de préserver le patrimoine bâti remarquable, en vue de l'extraire du périmètre de la ZAP. En préalable à toute démarche, le dossier de présentation, de situation et le plan de délimitation doit être envoyé au Préfet de l'Isère.
- de **CREER** un poste d'agent de maîtrise à temps complet, suite à la nomination d'un agent de la commune sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne 2017, et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, dès que la nomination dans le nouveau grade sera établie, et la suppression envoyée pour accord à la Commission Administrative Paritaire C, qui siège au Centre de Gestion de l'Isère.
- d'**APPROUVER** la signature de la convention de déneigement avec le Département de l'Isère de la voie de décélération de la RD N°1092 entre les PR 12+145 et 12+245 par la commune de Chatte, afin d'optimiser les interventions de chacun, pour une meilleure efficacité du service public, et dans la logique de continuité de traitement d'itinéraire.
- d'**APPROUVER** la décision modificative N°2 suivante au budget Commune:

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020: Dépenses imprévues Invest	4 980.00 €	
<b>TOTAL D 020 : immobilisations corporelles</b>	<b>4 980.00 €</b>	
D 10223 : TLE		4 980.00 €
<b>TOTAL D 010 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>4 980.00 €</b>

- d'**INCLURE** dans le tableau des tarifs divers de la régie communale, l'ouvrage « Léa Blain », afin de pouvoir le vendre aux administrés qui veulent l'acquérir, au prix de 16 euros l'unité.
- de **VALIDER** le retrait de Bièvre Isère Communauté du SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin suite à la délibération de son conseil communautaire en date du 17 octobre 2017, et l'approbation par le comité syndical du SIVOM en date du 19 octobre 2017.

La séance est levée à 19 heures 20 minutes

Le Maire  
André ROUX